



CTPS du 11 décembre 2008 Intervention CFDT sur l'utilisation des véhicules de service -

Des choses importantes se sont déroulées depuis un an. D'autres vont venir, aussi importantes.

Nous sommes conscients que le moment actuel est essentiel. C'est un changement profond pour l'ensemble des agents DDE et DDAF.

Votre souci de bien terminer la préfiguration est plus que légitime !

Sur le problème des véhicules de liaison utilisés par les chefs de service pour les trajets domicile/travail, il peut sembler à certains que notre insistance est déplacée (elle est quand même confortée par les réactions des agents), justement parce que nous nous trouvons dans un moment essentiel de la fusion et qu'il est des sujets plus importants.

Oui, mais ... c'est un symbole, un symbole fort par les temps qui courent dans les contrées de la Sarkosie dominante.

Ce règlement c'est une « mise en responsabilité des agents et de la hiérarchie ». Il permet de « veiller à l'équité, à l'homogénéité de traitement, et au respect d'un certain nombre de règles déontologiques. »

Il permet une certaine « exemplarité ».

Ce règlement est un « préalable indispensable à un partage de références communes » sur l'utilisation des VL.

... tout ce que viens de dire n'est pas de moi ! ... mais de vous ! c'est vous qui l'écrivez dans le préambule de ce règlement.

Le point V-1-2 du RVL, qui fait débat, est en opposition flagrante avec ce préambule !

Comment parler d'exemplarité quand vous autorisez l'utilisation d'un VL pour les chefs de service et les chefs d'UTA (DTA) sans en démontrer l'utilité directe pour les missions ? (expression dans le RVL). L'exemplarité cache une notion de respect. Sans respect vous ne serez pas suivi. ... un peu au début si vous êtes autoritaire, mais ce n'est pas par la crainte que vous obtiendrez le meilleur de vos troupes.

Comment parler d'équité quand les faits montreront que nous sommes plus dans les privilèges de grades que dans l'intérêt du service, ... de la « communauté de travail » chère aux agents de la DDAF ?

Comment parler de valeurs communes de la DDEA – qui feront l’objet d’un débat devant la préfète la semaine prochaine - quand les avantages en nature sont donnés aux moins nécessiteux ?

Dans l’enceinte de la DDE (dans l’amphi) nous avons entendu dire que l’Etat devait être exemplaire en matière de D Durable, qu’il doit l’être également dans l’utilisation des deniers publics (discours de nos dirigeants, Woerth, Fillon, Santini, Sarkozy). De nombreux agents effectuent des trajets domicile/travail avec leur VL personnel, grévant parfois lourdement les ressources du ménage. Il nous paraît intolérable que certains aient le privilège d’utiliser des VL de l’administration dans ce cadre là, sans parler des clefs des véhicules qui restent systématiquement dans les poches de la veste (oh ! pardon, je les avais oubliées !), au lieu d’être restituées en pool pour un usage normal pour les autres agents, d’une place de parking attitrée dans la cour du Carmel, alors que les agents galèrent pour se garer.

Par décence, nous n’avons pas chiffré cet avantage en nature (les services fiscaux sont plus qualifiés pour le faire), mais nous pensons que c’est conséquent !

Dans les arguments que vous nous avez avancés vous parlez de « convocation en préfecture » hors des heures ouvrables. Sauf exceptions (qui resteraient à démontrer) c’est le cadre de permanence qui est sollicité !

Vous avez évoqué le « poids de l’histoire » (de la DDE), les heures tardives (certaines compensées par des arrivées tardives le matin), les avantages acquis, ... peut être pourrions-nous être plus sensibles à ce genre d’arguments à condition que ce ne soit pas un fusil à un coup ! Je vous renvoie au poids de l’histoire dans les mises à disposition de véhicules pour les personnes déplacées au moment des fermetures de Beaumont ou Moissac.

Pour beaucoup d’agents de la DDE, de la DDAF, ... de la DDEA, ces arguments ne sont pas recevables dans le contexte actuel.

Alors, sachez quand même que nous ne sommes pas hostiles à une réunion de concertation à laquelle les chefs de services pourraient participer, exposant ainsi leurs arguments directement.

Nous sommes convaincus que des solutions intermédiaires peuvent être trouvées. Ensuite vous pourrez représenter rapidement en CTP ce règlement des véhicules. Nous vous demandons de prendre ici l’engagement de procéder ainsi.